



## Formation Certifiée INECC , accès par le CPF sous conditions

La certification « Encadrer un groupe de pratique vocale collective en musiques actuelles » a pour but de légitimer des compétences acquises sur le terrain, en formation, tout au long du parcours des professionnels qui encadrent des pratiques vocales polyphonique en musiques actuelles.

Ces pratiques constituent de nos jours un espace important dans le paysage musical et plus particulièrement dans le paysage musical des amateurs.

Force est de constater que les formations initiales et continues dédiées à ce cadre de pratiques peinent encore à apporter un titre spécifique à la somme des compétences nécessaires à l'encadrement des pratiques vocales collectives en musiques actuelles.

Cette certification et le parcours proposé pour la préparer permet à la fois de mettre en lumière une partie invisibilisée de la pratique vocale collective et sa forme d'accompagnement individualisée offre à chaque candidat la possibilité de faire un point sur sa carrière, ses acquis, son expérience et ses éventuels besoins en formation.

L'accompagnement à cette certification est propre à chaque candidat et son suivi se fait sur toute la durée de la préparation à la certification (1 à 3 ans selon le parcours du candidat)

La certification est née d'une observation de terrain faite par les centres de ressources dévolus aux pratiques vocales collectives. **Des organismes de formation, dont Maévé Production avec sa formation " improvisation et création vocales" proposent une offre répondant partiellement au référentiel ont rejoint l'aventure depuis 2021**

Ce dispositif est porté par l'INECC Mission Voix Lorraine en partenariat étroit avec Musiques en territoire et ses membres. <https://www.inecc-lorraine.com/fr/certification.html>1 – Mention CNIL